



Préavis au Conseil communal

Rapport de gestion, incluant les réponses de la Municipalité
aux observations de la Commission de gestion 2020

Administration générale

Municipalité

Préavis n°13/2021

Préavis adopté par la Municipalité, le 17.05.2021



Table des matières

1	Rapport de la Municipalité sur sa gestion	2
2	Réponses de la Municipalité aux observations figurant dans le rapport de la Commission de gestion 2020	2
2.1	Dicastère de M. Maurice Mischler	2
2.2	Dicastère de M. Alain Monod.....	4
2.3	Dicastère de M. Pierre Jolliet	5
2.4	Dicastère de M. Roland Perrin	5
2.5	Dicastère de M. Bernard Krattinger	6
3	Conclusion.....	7

1 Rapport de la Municipalité sur sa gestion

Conformément aux dispositions de l'article 112 du règlement du Conseil communal et à l'article 93c, al. 2 de la Loi sur les Communes, la Municipalité a l'honneur de présenter au Conseil communal son rapport de gestion sur l'année 2020.

2 Réponses de la Municipalité aux observations figurant dans le rapport de la Commission de gestion 2020

2.1 Dicastère de M. Maurice Mischler

Cyberadministration Observation : la Cogest souhaite qu'un cahier des charges définitif comprenant les solutions informatiques associées soit établi.

Etant donné la situation actuelle dans le Canton de Vaud - où plusieurs initiatives en matière de cyberadministration sont en développement sans véritable cadre harmonisé - il s'agit de ne pas se précipiter dans une solution onéreuse qui finalement risque de ne pas être optimale en l'absence d'un identifiant unique. Néanmoins, la Commune avance sur ce dossier et plusieurs démarches sont en cours concernant la cyberadministration ou des processus directement liés :

*Le Greffe a entrepris l'identification **des solutions de cyberadministration** disponibles ou en cours de développement dans le Canton. Les Services concernés examinent actuellement la possibilité **d'installer une première solution de guichet virtuel** pour les services de l'Office de la population. Solution basique mais efficace (qui n'engendrerait pas de coûts, étant disponible via le paquet de prestations d'OFISA) et qui faciliterait les processus, à la fois pour le citoyen et les guichets. Il reste à régler la modalité pour le paiement en ligne. Le système pourrait être en place d'ici à l'automne 2021. Le **suivi des développements au niveau du Canton** (notamment pour une solution d'e-déménagement du SPOP) ainsi que des initiatives de regroupements de communes se poursuivra. Par ailleurs, en attendant la refonte globale du site internet de la Commune, IMEDIA vient de procéder à un **toilettage du site**, qui en améliore la convivialité. La véritable **refonte du site internet**, se déroulera selon le calendrier suivant : préparation fin 2020 - sept. 2021 ; mandat oct. 2021 – déc. 2022. Ce projet comportera le regroupement des prestations en ligne / formulaires à télécharger en un « guichet virtuel » mis en évidence sur la page d'accueil. Le site internet sera conçu de manière à pouvoir héberger les évolutions de la cyberadministration.*



Dans le cadre de ce processus les différents Services ont été consultés en mars/avril 2021 pour identifier les services à la population qui pourraient être davantage numérisés, éventuellement automatisés. De plus, une recherche universitaire (A. Gonin IDHEAP) est en cours sur le recours aux informations et services en lignes par les habitants d'Epalinges et autres utilisateurs. Résultats été/automne 2021.

La mise en ligne externe du logiciel de gestion des salles Gelore devrait être opérée dans le courant de l'été 2021. La gestion des salles, notamment la location des refuges, sera ainsi en grande partie automatisée.

Un point de situation concernant tous ces développements pourra être fait fin août 2021.

Gestion du personnel Vœu : la Cogest souhaite obtenir les résultats de l'enquête de satisfaction prévue en 2022.

Le service enregistre ce vœu et en tiendra compte lors de cette enquête de satisfaction.

Formation – Sécurité au travail Observation : la Cogest invite la Municipalité à dispenser cette formation-incendie également au personnel administratif et ce, dans les meilleurs délais.

La Municipalité enregistre cette demande de formation. Elle était prévue pour 2020, mais les circonstances n'ont pas permis de l'organiser. En revanche, cette formation est agendée pour 2021 : chaque bureau et services administratif recevra la visite du responsable sécurité (membre du SDIS Lausanne-Épalinges) qui formera les employés à l'usage des moyens de lutte contre les incendies.

Communication Vœu : La Cogest souhaite recevoir l'information quant à l'avancement de la création du compte Instagram.

Une réflexion a été amorcée (et sera poursuivie en 2021) sur la pertinence de créer un compte Instagram pour la Commune, ce qui permettrait de multiplier les canaux de communication et de promouvoir Epalinges à l'aide de supports visuels. La décision sera prise dans le cadre du développement de la stratégie globale de communication.

Communication Vœu : la Cogest demande s'il serait possible qu'un document détaillant la stratégie soit établi.

Il n'existe pour l'heure aucun document détaillant la stratégie globale de communication de la Commune. L'ACMAC (Office des affaires culturelles manifestations et communication) compte développer une stratégie précise dès cet automne en se basant sur le programme de législature 2021-2026. Depuis 2019, l'ACMAC travaille parallèlement sur plusieurs axes pour renforcer et optimiser la communication de la Commune, avec par exemple l'instauration de règles typographiques communes à toutes les publications et la mise sur pied d'une stratégie d'utilisation pour la page Facebook. Ce travail va se poursuivre avec la refonte du site internet, l'établissement d'une charte graphique et le développement éventuel d'autres canaux de communication.



Activités culturelles Observation : la Cogest souhaite obtenir la grille des prix généralement demandés.

Les animations culturelles proposées par la Commune sont généralement gratuites, avec quelques exceptions lorsqu'il s'agit d'organismes externes ayant besoin de rentrer dans leurs frais.

Activités culturelles Vœu : la Cogest souhaite obtenir le détail des versements accordés aux artistes durant la pandémie.

Afin de venir en soutien aux artistes durant la pandémie, la Commune a adopté la stratégie suivante en cas d'annulation d'un événement : si ce dernier ne peut pas être reprogrammé à une date ultérieure, la moitié du cachet prévu est versé à l'artiste ou à l'intervenant. Cette politique a notamment été appliquée pour les festivités du 1^{er} août 2020. Certains prestataires se sont même vu remettre l'intégralité de la somme prévue, à l'instar du 1066 Festival qui a reçu l'entièreté de sa subvention pour 2020 malgré l'annulation de l'événement. Les chiffres détaillés des cachets versés à chaque artiste seront à disposition des membres de la COGEST et de la COFIN dans les comptes 2020.

2.2 Dicastère de M. Alain Monod

Office de la population Observation : La Cogest suggère qu'un planning concernant l'implémentation numérique soit établi.

La Municipalité prend acte de cette suggestion, et agira dans le sens voulu. Nous restons, pour beaucoup d'actes dépendant des décisions et projets du Canton.

Office de la population Observation : La Cogest invite la Municipalité à permettre le téléchargement de tous les documents ne nécessitant pas une présence physique.

Même réponse que le point précédent.

Sécurité publique Observation de la Cogest : Un postulat sera déposé par la Cogest au Conseil Communal au sujet du nombre d'agents de sécurité nécessaires pour assurer la sécurité à Epalinges.

La Municipalité rappelle que, contrairement à la police (1 ETP pour 1'000 habitants) il n'y a pas de ratio pour les ASP. L'arrivée d'un ETP supplémentaire au 1er janvier 2020 était nécessaire. Rappelons aussi que l'engagement d'une secrétaire-réceptionniste a permis de décharger, par ex. pour les dossiers de naturalisation ou POCAMA (Portail cantonal des manifestations) au profit d'un engagement accru sur le terrain. Les collaborateurs en place n'ont pas émis de souhait pour l'instant. Mais nous allons y veiller.

Le même ratio de 1 ETP par 1000 habitants n'est pas de mise, dans la mesure où l'activité n'est pas la même. Les horaires de nuit et le week-end, à de rares exceptions, ne sont pas pratiqués par les ASP.



Sécurité publique Observation : la Cogest souhaite qu'un rapport sur le taux de résolution des plaintes soit établi.

La Municipalité ne comprend pas ce que veut dire taux de résolution des plaintes ! Classement, ? Jugement ?

Service du feu Vœu : la Cogest souhaite une réponse plus détaillée quant au pourcentage (et non au chiffre absolu) par rapport aux effectifs totaux.

Alors, pour environ 15 participants à la journée cantonale du recrutement, ce sont finalement après une année de formation, env 30-40% qui sont incorporés

Service du feu Vœux : la Cogest invite la Municipalité à éclaircir ce point quant à la mobilisation des sapeurs-pompiers en semaine.

Pour l'instant, nous sommes encore relativement privilégiés par rapport à d'autres communes de la région lausannoise. Cette problématique est un des éléments qui ont conduit à la création d'un groupe de travail présidé par Alain Monod pour une meilleure répartition jour/nuit entre les professionnels lausannois et les volontaires des 17 communes de la couronne lausannoise.

2.3 Dicastère de M. Pierre Jolliet

La Commission n'émet aucun vœu ni observation.

2.4 Dicastère de M. Roland Perrin

Déchèterie municipale Vœu : La COGEST invite la Municipalité à donner une information plus transparente sur la façon dont les différents déchets sont recyclés.

Des indications sur les filières d'évacuation des déchets utilisées à la déchèterie ont été fournies dans le rapport de gestion 2020. Par ailleurs, le tableau récapitulatif des différentes filières sera mis en ligne sur notre site internet et un panneau sera affiché à la déchèterie.

Déchèterie municipale Vœu : La COGEST propose que la question du tri des déchets fasse l'objet d'une discussion au sein de la Commission de politique régionale, vu l'imbrication des différentes communes sur ce thème.

Nous nous tenons à disposition pour une séance de discussion avec cette commission.



Gestion des déchets Observation : la COGEST suggère à la Municipalité de mener une politique proactive auprès de l'ensemble des grandes surfaces présentes à Epalinges afin de réduire les déchets et d'améliorer les possibilités de tri pour les clients, dans les meilleurs délais.

Des contacts ont déjà été établis pour ces questions et nous espérons qu'une solution concrète puisse voir le jour d'ici la fin d'année.

2.5 Dicastère de M. Bernard Krattinger

Encouragement à la mobilité douce Observation : La Cogest souhaite obtenir un échéancier de ces projets de parcs à vélo ou trottinettes électriques.

Comme annoncé au Conseil communal dans la séance d'information du 30 mars 2021, un état des lieux des mesures du Plan directeur communal de mobilité de 2014 complété de nouvelles mesures sera présenté au Conseil, en principe en septembre 2021, dans le cadre des réponses aux postulats déposés par Mme la Conseillère communale Marisa Dürst intitulé : « Information en matière de mobilité, plus particulièrement aménagements cyclables » et par M. Richard Golay intitulé : « Pour des parkings à vélos modernes et sûrs à Epalinges ».

Le rapport contiendra un échéancier pour toutes les mesures à mettre en œuvre, incluant donc celles liées à la mobilité douce, avec une proposition de financement par l'intermédiaire d'un crédit d'investissement. En cas d'acceptation par le Conseil communal, ces mesures pourront donc être concrétisées dès le début de l'année 2022.

Pour l'encouragement à la mobilité douce, les mesures suivantes sont prévues (liste non exhaustive):

- Remplacement et installation de parcs et abris à vélos ;
- Installations de pompes à vélo ;
- Aménagements de bandes/pistes cyclables ;
- Installation de bornes de recharge pour vélos.

Par contre, dans le cadre de ce dossier, aucune mesure spécifique n'est actuellement envisagée concernant les trottinettes électriques.

Le projet devra toutefois être validé par la Municipalité qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2021.



3 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n°13/2021 de la Municipalité du 17.05.2021 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- de prendre acte du rapport de gestion 2020 de la Municipalité ;
- de prendre acte du rapport de la Commission de gestion 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler



La Secrétaire municipale a.i.

Sylvie Guggenheim

Annexes : rapport de gestion 2020 de la Municipalité ;
rapport de la commission de gestion 2020.